

# Le Petit Journal



Bureaux: rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône  
TROIS MOIS..... 3 FR.  
SIX MOIS..... 9 FR.  
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS  
UN NUMÉRO: CINQ CENTIMES

Abonnements Départements  
TROIS MOIS..... 6 FR.  
SIX MOIS..... 12 FR.  
UN AN..... 24 FR.

Mardi 18 Octobre 1870

## L'INVASION

Tours, 17 octobre

Le *Journal officiel* publie un décret du 14 octobre, déclarant en état de guerre tout département dont l'ennemi est distant à moins de 100 kilomètres.

Ce décret organise le service et donne les moyens de mettre en état de défense les points considérés comme les plus favorables pour disputer le passage à l'ennemi.

Le comité militaire aura le droit de faire des réquisitions directes sur les personnes et sur les choses, pour procéder à l'établissement des travaux nécessaires qui seront payés par des bons sur les fonds des départements et des communes.

Le chef militaire aura le droit de convoquer les hommes des gardes nationales jusqu'à 40 ans; et les gardes nationales seront placées sous le régime de la loi militaire.

## LA GUERRE

Tours, 16 octobre.

M. de Kératry est arrivé à Tours. Dans la matinée, il a eu un entretien avec M. Gambetta.

M. Ranc, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement mairie Drouot, est également arrivé à Tours; il était dans le même ballon.

Une dépêche émanant du ministère, en date du 15 octobre, dit que Beaugency (Loiret, à 20 kilomètres sud d'Orléans), paraît avoir été évacué après un combat à Econis, où les Prussiens avaient 800 hommes d'infanterie et un régiment de cavalerie.

L'ennemi est rentré dans Gisors (Eure). Dans le Vexin, beaucoup de Prussiens sont cachés dans les plis du terrain. Près de Fleury tout est calme. Les gardes nationales manifestent un grand patriotisme.

Le Vexin dont il est question est le Vexin-Normand qui fait actuellement partie des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, de Gisors à Rouen.

Les Prussiens paraissent avoir momentanément suspendu leur marche en avant dans la Normandie, de même que vers la Loire.

## LE SIÈGE DE PARIS

Tours, 16 octobre.

Le *Journal officiel* du 8 au 12 octobre est arrivé. Il contient les nouvelles suivantes:

### Opérations militaires.

8 octobre. — Diverses reconnaissances ont eu lieu sur Bondy (est), Chatou, Argenteuil, Neuilly et Clamart (ouest); dans ces légers engagements, les mobiles se sont très-bien conduits.

Un rapport de l'amiral Saisset rend compte, dans l'*Officiel* du 10, de l'affaire du 8 octobre à Bondy, d'où l'ennemi a été délogé.

10 octobre. — Un rapport militaire signale un engagement très-vif des mobiles du Nord avec l'ennemi dans la plaine de Noisy-sous-Montreuil (est). Deux pièces d'artillerie de l'ennemi ont été dé-

montées par les forts. Partout les soldats montrent une grande fermeté au feu.

11 octobre. — Un rapport militaire établit qu'à Moulin-Saquet, Villejuif, les Hautes-Bruyères, notre état de défense est remarquable (sud de Paris).

Nous avons occupé la maison Millaud, près Cachan (même situation).

Le Mont-Valérien, la batterie Montnart et les canonniers de Suresnes ont entrepris un feu assez vif sur Saint-Cloud (ouest).

La batterie établie à Courbevoie a tiré sur Houilles; celle de Saint-Ouen, sur Orgemont (ouest).

### La Commune de Paris.

L'*officiel* du 9 renferme un article rendant compte des rassemblements, demandant la nomination d'une Commune, et des contre-manifestations qui ont chaleureusement acclamé MM. Trochu, Famié et Favre, ont crié: *Vive la République! vive le gouvernement! pas de commune!*

Une allocution de M. Jules Favre aux gardes nationales, constate l'union de tous les partis pour chasser les étrangers, après quoi auront lieu les élections.

La même feuille contient encore une lettre de M. Jules Favre, remerciant les gardes nationales de leur attitude toute patriotique.

*Officiel* du 10. — Nombreuses adresses des gardes nationales approuvant l'ajournement des élections et condamnant énergiquement la manifestation armée du sieur Sapia, chef de bataillon de la garde nationale, qui avait distribué des cartouches pour marcher sur l'Hôtel-de-Ville, avec l'intention de s'en emparer. La conduite de M. Sapia a été déferée au conseil de guerre.

Une instruction est commencée contre Flourens, qui a fait battre le rappel le 10, sous un faux prétexte, afin de pousser les gardes nationales sur l'Hôtel-de-Ville, avec l'intention de s'en emparer.

M. Ferry, l'un des adjoints au maire de Paris, a adressé au maire de Belleville une lettre dans laquelle il constate qu'après sa visite à Belleville, il s'empresse de rendre hommage aux sentiments patriotiques de la garde nationale de cet arrondissement, ainsi qu'à l'esprit de concorde et d'abnégation qui anime la population.

### Actes officiels

M. Jules Favre a pris l'intérim du ministère de l'intérieur pendant l'absence de M. Gambetta.

Un décret abolit le cautionnement des journaux actuels et ordonne que ces cautionnements seront remboursés après la cessation de la guerre.

Un décret maintient en activité, pendant la guerre, les corps-francs, dont l'organisation a été autorisée.

M. Edmond Adam est nommé préfet de police en remplacement de M. de Kératry dont la démission est acceptée.

M. de Kératry est chargé d'une mission par le ministre des affaires étrangères.

Tours, 17 octobre.

L'armement des gardes nationales de Paris est poursuivi activement.

1,133,341 fusils ont été distribués, y compris 280,738 pour les gardes mobiles de Paris.

Un nombre égal de fusils sera prochainement distribué par la commission d'armement.

Un rapport militaire du 13 octobre sur une reconnaissance par les troupes françaises du même jour, dit que les positions ont été vérifiées depuis Issy à droite, jusqu'à Cachan-Arcueil à gauche sud de Paris.

Le but que l'on se proposait a été atteint; ensuite la retraite a été opérée dans le meilleur ordre.

Nos pertes sont peu considérables. Celles de l'ennemi sont grandes; 100 Prussiens ont été faits prisonniers.

Le gouvernement de Paris félicite les troupes de leur ardeur et de leur sang-froid.

## EN ALSACE ET DANS LES VOSGES

Voici le résumé des dépêches prussiennes du 16 octobre:

Neufbrisach et Schlestadt sont cernés depuis le 9.

Le 16 au matin les Français ont fait une sortie de Schelestadt, avec 2,000 hommes; ils étaient favorisés par le brouillard, mais ils ont été repoussés.

Dans les Vosges il n'y a eu que des combats sans importance avec de petits détachements de francs-tireurs.

## DERNIÈRES NOUVELLES

### LYONNAIS, GARDE A VOUS!

Dans nos dernières nouvelles d'hier, nous annonçons, d'après une dépêche de Bâle, du 15, qu'une bataille avait été livrée dans les Vosges et qu'on en connaissait pas le résultat.

Une fois encore le sort des armes ne nous a pas été favorable.

Où a eu lieu la bataille? Quelles étaient les forces en présence, nous l'ignorons encore, mais nous avons la certitude que nos troupes se sont repliées précipitamment sur Besançon.

Une lettre de notre correspondant nous apprend que le 16 au matin, c'est-à-dire, dimanche, cette ville et ses abords étaient pleins de soldats débandés: troupes de ligne, gardes mobiles, francs-tireurs, cavaliers, artillerie.

Ce mouvement de retraite précipité, que nous ne nous expliquons pas, une dépêche de Vesoul (Haute-Saône), adressée par le commandant des gardes mobiles, en marque le véritable caractère.

Cette dépêche est ainsi conçue:

« Les Vosges sont abandonnées. Le général Cambriels est en retraite par Lure sur Besançon ou Belfort.

« L'ennemi avance rapidement par trois colonnes avec une nombreuse artillerie de campagne, tous le pays est ouvert des Vosges à Besançon, à l'exception des places fortes.

Vesoul et les autres points sont menacés d'une très-prochaine occupation par l'ennemi. »

Une autre dépêche porte:

« L'ennemi n'a fait aucun mouvement en avant dans la Haute-Saône pour poursuivre le général Cambriels, effectuant sa retraite sur Besançon, par Lure et le Doubs. »

Les Prussiens se sont jetés probablement sur Belfort, espérant sans doute s'emparer par un coup de main de cette ville forte, qu'ils supposent dépourvue de troupes, à la suite de la bataille.

Heureusement Garibaldi est depuis trois jours à Dôle, au-devant de Besançon, et il peut, avec ses volontaires, faire une vigoureuse diversion.

Néanmoins, et malgré tout, tenons-nous prêts à Lyon.

La route est ouverte aux Prussiens. S'ils descendent jusqu'ici, apprêtons-nous à les repousser.

Lyonnais, garde à vous!

## PROROGATION DES EFFETS DE COMMERCE

Tours, 17 octobre.

Un décret du gouvernement de la défense nationale de Paris, en date du 14 octobre, proroge jusqu'au 15 novembre le délai pour les effets de commerce.

Le décret de la délégation de Tours, sur le même sujet, du 13 octobre, est annulé.

On se rappelle que le décret de Tours limitait au 14 octobre la prorogation.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### L'ARMÉE AUXILIAIRE

Le membre du Gouvernement de la défense nationale, ministre de l'Intérieur et de la Guerre,

En vertu des pouvoirs à lui délégués par le Gouvernement, par décret en date à Paris du 1<sup>er</sup> octobre 1870,

Considérant qu'il importe de favoriser la formation des cadres d'officiers et de sous-officiers, tout en respectant les droits acquis dans l'armée,

#### DÉCRÈTE :

Art 1<sup>er</sup>. — Les gardes nationales mobiles, les gardes nationales mobilisés, la légion étrangère, les corps francs et autres troupes armées relevant du ministère de la Guerre, mais n'appartenant pas à l'armée régulière, sont groupés sous la dénomination commune d'*armée auxiliaire*. Cette dénomination n'affecte d'ailleurs en rien l'autonomie de ces divers corps, tant qu'il n'y a pas été dérogé par des décisions de l'autorité militaire.

Art 2. — L'armée auxiliaire et l'armée régulière sont entièrement assimilées l'une à l'autre pendant la durée de la guerre, et sont soumises au même traitement. Elles doivent être considérées comme les deux fractions d'un seul et même tout: l'Armée de la Défense Nationale.

Les troupes des deux armées peuvent être fusionnées à tout instant, selon les besoins de la guerre. Les officiers peuvent exercer indifféremment leur commandement dans l'une et l'autre armée, sans distinction aucune de leur origine.

Art 3. — Font nécessairement partie de l'armée auxiliaire, bien que nommés directement dans l'armée régulière, les officiers et sous-officiers choisis en dehors de l'armée, en exécution de l'art. 2 du décret du 13 octobre 1870. En conséquence, toute nomination faite dans ces conditions porte expressément la mention: *Armée auxiliaire*.

Au contraire, les anciens officiers et sous-officiers qui rentrent dans l'armée avec leur ancien grade ou avec le grade auquel ils avaient droit quand ils ont quitté le service, appartiennent à l'armée régulière, à moins qu'ils n'aient fait connaître eux-mêmes que leur reprise de service était limitée à la durée de la guerre, auquel cas un grade supérieur peut leur être accordé dans l'armée auxiliaire.

Art 4. — A la cessation des hostilités, il sera statué sur tous les grades conférés dans l'armée auxiliaire, afin de faire passer dans les cadres de l'armée régulière les officiers et sous-officiers qui, par suite de leur belle conduite, se seraient placés dans les conditions prévues par l'art. 2 du décret précité.

Fait à Tours, le 14 octobre 1870.

### L'ARMEMENT

M. Léon Gambetta, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

Tours, 14 octobre.

Monsieur le préfet,

L'achat et la distribution des armes occupent aujourd'hui l'une des premières places dans la sollicitude du pays.

Pour mener à bonne fin l'une et l'autre de ces deux opérations, il est nécessaire de les centraliser.

Tel a été l'un des premiers soins du Gouvernement de la défense nationale.

Dès le 9 septembre 1870, un décret instituait une commission spéciale avec mission d'acheter, dans les limites des crédits qui lui seraient ouverts, des armes et des munitions de guerre pour le compte de l'Etat.

A ce besoin s'ajoutait un autre : celui d'un contrôle efficace sur l'état et la qualité des armes et des munitions de guerre ainsi fournies par l'industrie privée. Ce fut l'objet d'un second décret en date du 13 septembre 1870, qui commit M. le ministre des travaux publics, pour prendre connaissance des opérations proposées par la commission, les contrôler, et leur donner force exécutoire.

Les attributions de la commission furent augmentées par un troisième décret en date du 29 septembre dernier, dont l'article 2 lui conféra la faculté de répartir les armes acquises ou transformées.

Toutefois, il n'a jamais été dans la pensée du Gouvernement de déroger par cette disposition aux attributions du ministre de l'intérieur et du ministre de la guerre. Ils ont conservé, chacun en ce qui le concerne, le droit de distribuer les armes, et la répartition dont il s'agit dans l'article 2 du dernier décret n'est autre chose qu'une opération purement matérielle confiée aux soins de la commission conformément aux ordres des ministres compétents.

Je crois devoir, M. le préfet, vous rappeler les dispositions et le but en vue duquel elles ont été combinées.

Il est arrivé, dans ces derniers temps, que des préfets et des comités locaux de défense ont, en vertu de leur propre initiative, et en dehors de l'action du Gouvernement, ainsi que de la commission qu'il a instituée, effectué ou tenté d'effectuer des achats d'armes et entravé par là des opérations qui eussent été plus utilement faites, si le soin en avait été laissé à la commission d'armement.

D'autres réclament tous les jours l'autorisation d'agir de même et vont jusqu'à demander qu'il soit fait, au profit de leur département ou de leur commune, distraction d'une certaine partie des crédits ouverts à la commission.

Il ne saurait être fait droit à ces réclamations sans les plus graves inconvénients.

Les offres faites par les spéculateurs s'adressent la plupart du temps à plusieurs préfets et comités locaux, après même qu'elles ont été adressées à la commission d'armement, en telle sorte qu'elles suscitent à l'Etat la plus déplorable concurrence, ou, pour mieux dire, elles aboutissent à cette conséquence que la France est appelée à se faire concurrence elle-même. Elles ne sont pas seulement pour les fournisseurs un moyen de lucre, par suite de cette espèce de mise aux enchères; elles leur fourniraient, si elles pouvaient réussir au gré de ce qu'ils désirent, le moyen d'échapper à ce contrôle sérieux et le seul efficace que le Gouvernement de la défense nationale a voulu organiser en le concentrant entre les mains du ministre des travaux publics.

Il est des réclamations, d'une autre nature, sur lesquelles je dois également appeler votre attention. La commission d'armement est saisie d'une foule de demandes ayant pour objet des distributions d'armes. Les auteurs de ces demandes méconnaissent le rôle de la commission et le sens du décret du 29 septembre.

La commission ne peut opérer de répartitions d'armes, qu'à la condition d'y être autorisée, soit par le ministre de l'intérieur, soit par le ministre de la guerre, seuls en situation, chacun dans les limites de sa compétence et de ses ressources, de distribuer les armes, suivant que l'exigent les besoins les plus pressants et les nécessités les plus immédiates de la défense.

Je vous invite donc, monsieur le Préfet, à vous abstenir, ainsi que les comités locaux de défense, de toute opération qui serait de nature à entraver les opérations de la commission d'armement, et à vous adresser pour demander des armes au ministre compétent.

## BULLETIN DE LA GUERRE

Le correspondant du *Daily Telegraph* lui transmet en ces termes le résultat de ses informations sur la physionomie de la France départementale :

« Je manquerais absolument à la vérité si je ne vous déclarais, sans hésitation, que, dans les provinces de Normandie, on rencontre partout les signes les plus évidents d'une longue continuation de la guerre. Les provisions sont

abondantes, l'argent en grande quantité; on ne peut dire qu'il y ait nulle part la misère; la population montre un courage et un calme admirables.

« La France est blessée, ensanglantée; elle n'est pas abattue; et tout témoin oculaire peut déclarer qu'aussi longtemps qu'il restera une ville, un village, un fort, les Français seront prêts à sacrifier leurs jours pour les défendre.

« Les envahisseurs pourront désoler les provinces avec le fer et le feu; ils pourront détruire de vastes cités et massacrer les habitants, ils ne pourront annihiler la nation. Bien des cœurs prussiens seront désolés, bien des femmes prussiennes deviendront veuves, bien des enfants seront orphelins avant que l'armée, jusqu'ici victorieuse, ait pu étouffer ce cri universel qui retentit à travers toute la France, cet écho des nobles paroles du général Urich, qui peut devenir maintenant la devise de la nation française : « Je tiendrai jusqu'au bout. »

Des lettres particulières de Nogent-sur-Seine, datées du 8 octobre, signalent l'apparition de la peste bovine dans le département de Seine-et-Marne, aux environs de Provins, en ajoutant qu'elle exerce de grands ravages dans le parc aux bestiaux des Prussiens. Les approvisionnements du prince Fritz sont en particulier fort atteints; aussi l'ennemi fait-il abattre promptement les bœufs qu'il possède pour les saler.

De là, de fortes réquisitions de sel faites par les Prussiens. A Mantes, notamment, ils en ont pris 5,000 kilos.

Pour peu que cet état de choses se prolonge ou s'aggrave, les Prussiens seront bientôt dans la nécessité de faire venir des bœufs de chez eux, et dès lors, il est aisé de voir qu'il leur deviendra de plus en plus difficile de s'approvisionner une fois que notre guerre de partisans sera partout organisée. Plus que jamais donc il faut hâter sans relâche les convois de l'ennemi.

Un soldat blessé au combat de Saint-Rémy, près de Rambervillers (Vosges), et qui est en ce moment en congé de convalescence dans sa famille, à Lyon, nous rapporte un fait rare et peut-être unique dans la petite chronique de la guerre.

Un soldat d'un régiment de marche a été atteint à la tête, presque au même moment, de deux balles qui lui ont enlevé en entier les deux oreilles; le blessé, du reste, se porte très-bien.

## LA GUERRE DE PARTISANS

L'arrivée de Garibaldi dans l'Est a été annoncée en ces termes, au général Cambriels :  
Tours, le 13 octobre 1870.

« Général, je fais appel à votre patriotisme. Le commandement des compagnies franches avec une brigade de mobiles, dans la zone des Vosges, a été donné au général Garibaldi, qui a généreusement offert son épée et ses services à la République française.

Le général Garibaldi est parti pour aller vous voir et se concerter avec vous sur les moyens d'action. Je compte sur le bon accueil que vous allez lui faire, et je suis sûr qu'un homme de cœur tel que vous mettra loyalement la main dans celle de l'illustre patriote, pour triompher ensemble des difficultés présentes.

« Le Ministre de l'intérieur, délégué à la guerre. »  
« LÉON GAMBETTA, »

En prenant possession de son commandement, Garibaldi a publié l'ordre du jour suivant :

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité.

### Armée des Vosges

ORDRE DU JOUR

Volontaires, Francs-Tireurs, et Mobiles,

Je viens prendre le commandement des corps formés pour la défense nationale.

La Prusse sait qu'elle doit maintenant compter aussi avec la nation armée.

Je ne vous adresse pas de longues paroles. Voici des instructions qui vous serviront de règle dans vos opérations contre l'envahisseur et l'ennemi de la République.

Je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi.

F. GARIBALDI.

Dôle, 14 octobre 1870.

## Instructions pour les francs-tireurs et les corps de volontaires.

1° Des détachements jetés sur les lignes des ennemis et leurs arrières-gardes, pour les harceler autant que possible; surprendre leurs convois, leurs éclaireurs, leurs courriers, et les empêcher de s'étendre indéfiniment dans le pays, pourront rendre de grands services à la cause de la République.

2° Les détachements de francs-tireurs, bandes ou guerillas, doivent être nombreux autant que possible, mais composés de peu d'hommes; cent hommes, par exemple, avec trois officiers et des sous-officiers en proportion, pourront faire une bonne guérilla.

Cent hommes peuvent vivre aisément partout, ils peuvent partout s'embusquer facilement et jeter l'alarme pendant la nuit dans un corps d'armée et le fauquier.

Dix guérillas de cent hommes quand il le faut, sous les ordres d'un officier supérieur ou du plus ancien des capitaines, en se réunissant, peuvent tenter des opérations importantes, et finalement servir, à côté d'autres éléments, de noyau à l'armée nationale.

3° Un détachement quelconque, lorsqu'il manœuvre près de l'ennemi, doit de préférence opérer ses mouvements pendant la nuit, et dormir le jour, dans une position cachée et facile à couvrir, dans l'intérieur d'un clocher, par exemple, ou près d'une éminence quelconque, d'où l'on puisse bien découvrir la campagne.

Une position ainsi choisie pourra permettre à la guérilla de se reposer tranquillement, même avec une seule sentinelle.

Si, néanmoins, on était obligé de se mouvoir de jour, on doit chercher tous les moyens de se dérober et d'éviter la lutte, à moins qu'on n'ait la certitude du succès. Le désir de combattre ne doit, dans aucun cas, faire transgresser cette règle.

A tous les corps, et particulièrement aux guérillas, une surprise est toujours fatale, mais elle deviendrait une honte pour les guérillas qui sont destinées, au contraire, à surprendre l'ennemi.

4° Les miliciens appartenant aux guérillas et à l'armée nationale doivent, à tout prix, se faire estimer et aimer de tout le monde dans le pays qu'ils occupent, car il leur sera facile dès lors d'avoir partout des vivres et de bons guides, ce qui est absolument essentiel.

Aimés dans le pays qui leur fournira les renseignements nécessaires, les guérillas seront informées de la position de l'ennemi et pourront facilement l'atteindre. Une marche de nuit, dans des circonstances favorables pour surprendre l'ennemi un peu avant le jour, réussit à coup sûr.

Lorsqu'on a été obligé d'accepter un engagement dans des circonstances défavorables, et qu'une retraite devient nécessaire, il faut, autant que possible, soutenir le combat jusqu'à la nuit, car la retraite de jour, devant un ennemi supérieur et fourni de cavalerie, peut devenir fatale.

La retraite de nuit, au contraire, se fera toujours avec facilité.

Les guérillas, au début de leurs opérations, doivent tâcher de s'assurer le succès, sans avoir égard de combattre un contre deux : on donnera ainsi aux miliciens une force morale qui rendra les opérations suivantes plus faciles et plus brillantes.

5° Avec un nombre considérable de guérillas grandes et petites, on obligera l'armée envahissante à se tenir groupée, et elle sera dans l'impossibilité d'expédier au loin de petits détachements; ce qui la tracassera beaucoup et rendra ses ravitaillements très-difficiles.

Dans un pays occupé par l'étranger, il faut que chaque buisson, chaque arbre cachent une arme pour fusiller un envahisseur, et que, par conséquent, nul ne puisse s'écarter des colonnes en marche ou en cantonnement.

Des guérillas nombreuses rendront très-difficiles, sinon impossibles, les réquisitions qu'un simple caporal ennemi se permet de faire partout où il met pied, et sauvegarderont ainsi maintes propriétés, qui, sans elles, deviendraient la proie de l'envahisseur.

Dans les combats, les guérillas doivent surtout se déployer en tirailleurs, à cause du perfectionnement des nouvelles armes portatives.

En cas de ralliement, la masse, ou carré plein, doit être préférée au carré vide, surtout quand on a beaucoup de monde, et particulièrement contre des charges de cavalerie. Ce serait autrement si l'ennemi était soutenu par de l'artillerie.

Les carrés, dans presque tous les terrains que je connais, se déplacent et se mouvent avec difficulté et ils présentent un front trop faible et trop étendu contre une charge de cavalerie.

Cent hommes, mille hommes, serrés en masse, sont d'une solidité inébranlable contre la cavalerie à laquelle ils présenteront de tous côtés une surface relativement minime.

Des groupes ainsi formés peuvent d'ailleurs se mouvoir facilement en avant, à droite ou à gauche, par de simples contre-marches.

Un carré mal disposé par suite des accidents ou terrain, ou entamé par l'ennemi, se trouve dans des conditions déplorables. Une masse, au contraire, perdant l'alignement de ses côtés, forme toujours un groupe imposant, et si, même par le simple instinct de conservation, les hommes qui la composent continuent à se serrer, elle pourra toujours se défendre efficacement contre la cavalerie, ou charger bravement.

7° Je rappelle ici aux miliciens qu'ils ne doivent jamais craindre la cavalerie, et qu'ils doivent se pénétrer de cette vérité, que la peur chez le fantassin rend seule la cavalerie dangereuse.

Soient par exemple cent hommes serrés en masse et, par conséquent, dix hommes sur chaque côté, chaque homme occupant une surface de 50 centimètres carrés, la masse présentera des côtés de 5 mètres de développement; — il est impossible qu'une de ces faces puissent recevoir le choc de plus de 5 cavaliers chargeant effectivement cent hommes armés de fusils et de baïonnettes. Je ne crois pas que la lance ou le sabre d'un seul cavalier arrive jamais à frapper un fantassin, si le sang-froid et l'énergie animent les hommes qui composent la masse.

8° La colonne serrée en masse à ses inconvénients; exposée au feu de l'artillerie, elle peut perdre beaucoup de monde, aussi exige-t-elle de la part des chefs une grande sagacité pour l'abriter le mieux possible quand elle ne doit pas agir. D'ailleurs, elle peut se développer facilement, soit pour se soustraire à l'action des pièces d'artillerie, soit pour agir en tirailleurs quand la cavalerie ne la menace plus.

« Réunir le plus de monde possible sur le point tactique ou objectif du champ de bataille. » Cette maxime de tous les grands hommes de guerre ne peut pas être transgressée impunément. Les colonnes serrées en masse sont le moyen le plus efficace pour obtenir ce résultat.

Malgré toutes les modifications de tactique nécessitées par le perfectionnement des armes à feu, les masses compactes bien guidées, sont encore celles qui ont décidé des grandes batailles modernes; cependant comme nous n'avons pas, quant à présent, ces grandes masses organisées, il nous faut recourir à la guerre de partisans, jusqu'à ce que l'armée nationale puisse assaillir l'envahisseur avec avantage.

9° Ce que je demande aux miliciens, c'est :  
A. Une discipline sévère, plus sévère que celle des troupes de ligne, sans laquelle aucune force militaire ne peut exister.

Par discipline, on ne doit pas entendre seulement l'obéissance aux chefs immédiats, mais aussi les relations entre une guérilla et une autre, c'est-à-dire que dans l'aide réciproque et fraternelle qu'elles doivent se prêter, il faut que les plus jeunes obéissent aux plus anciens et aux plus élevés en grade.

Les guérillas doivent aussi se renseigner les unes les autres sur les dangers et sur les mouvements à combiner, afin de concourir ensemble au but commun, qui est de causer les plus grands dommages aux ennemis.

Les chefs de guérillas doivent informer, aussi exactement que possible, les quartiers généraux les plus voisins des mouvements de l'ennemi, du nombre de ses troupes et de leur nature; pour cela, chaque guérilla doit toujours avoir quelques hommes à cheval pour porter ses renseignements et servir d'éclaireurs.

Il faut que les chefs et les officiers des guérillas et des corps de l'armée nationale aient cette conviction que, sans déroger à la discipline, ils peuvent et ils doivent traiter leurs soldats avec amour et les regarder comme leurs propres enfants.

B. Une constance inébranlable pour endurer les fatigues et les dangers, jusqu'à la complète délivrance de la patrie.

C. Un courage à toute épreuve et une conduite irréprochable, pour acquérir l'estime et l'amour de ses concitoyens. Le respect de la propriété, même au milieu des plus grandes privations, est la première vertu du milicien.

D. Le mépris absolu de la cavalerie ennemie; c'est une honte et une trahison d'en avoir peur; c'est une honte encore plus grande de succomber à la panique et d'augmenter ainsi l'audace de nos ennemis.

Je termine en rappelant que la défense de Montevideo, contre dix-huit mille hommes de troupes aguerries, a duré neuf ans; cette ville n'avait alors que 30,000 habitants, parmi lesquels il y avait des commerçants anglais, français ou italiens, qui tous prirent part à la défense et eurent le bonheur de voir enfin le triomphe de leur patrie adoptive. Mais Montevideo vendit ses palais, ses temples, ses droits de douane présents et à venir, déterra les vieux canons qui servaient de bornes dans les rues, forgea des lances pour suppléer aux fusils absents, tandis que les femmes donnaient à la patrie leur dernier bijou.

Un village de France a plus de ressources que n'en avait alors Montevideo; pouvons-nous douter du succès de la défense nationale?

**NOUVELLES DE LYON.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU RHÔNE.

**ORDRE DU JOUR**

Des Nationaux,  
Je ne vous ferai pas d'éloge banal. Je vous parlerai comme à des hommes qui vont se trouver bientôt en face de l'ennemi.  
Votre tenue vraiment militaire, vos acclamations unanimes m'ont révélé la résolution ferme de défendre la Patrie et la République.  
Faut-il vouloir que les calomnieux de Lyon fussent présents à cette revue. Ils auraient appris ce que vaut la ville la plus républicaine de la France.

Où, sur vos visages, dans votre attitude, dans vos cris, ils n'auraient vu éclater qu'un seul sentiment: celui d'un attachement inébranlable à la cause de la liberté, qui est celle du Pays menacé.

Maintenant, j'en suis certain, la République n'a plus d'ennemis qu'un petit nombre de lâches fuyards, que nous saurons bien atteindre, et une poignée d'agitateurs méprisés et ténébreux. Elle a pour elle tout ce qui se montre, tout ce qui s'arme, tout ce qui est résolu à combattre et à vaincre.

Courage donc, citoyens, nous combattons, nous vaincrons. Ce jour-là je serai avec vous, et ce sera un beau jour.

J'ai vu avec chagrin que quelques-uns d'entre vous n'ont pas encore de fusil: nous leur en trouverons.

Vous manquez de canons: on vous en donnera.

Vous manquez de mitrailleuses: on vous les prodiguera.

Plusieurs des armes qui vous ont été confiées sont insuffisantes: on les transformera.

En attendant l'ennemi, exercez-vous sans relâche. Prenez sur vos occupations tout le temps que vous pourrez leur dérober. On vous exercera au tir à la cible, au pointage. Exercice est aujourd'hui la chose nécessaire; le reste vient en second lieu. Vous ne resterez citoyens que si vous devenez soldats.

Ceux qui ont vu hier reluire au soleil cette forêt de bayonnettes ont aujourd'hui le cœur tranquille. Songez que, s'il était dit que les Lyonnais ont cédé sans lutte aux Prussiens, toutes les eaux réunies de la Saône et du Rhône ne suffiraient pas pour laver cette tache d'infamie.

Imitez ceux de Saint-Quentin, ceux de Paris, qui repoussent bravement l'invasion, et qui tombent sur leur seuil plutôt que de le voir souillé par l'envahisseur. Faites comme a dit Gambetta, un pacte avec la victoire ou avec la mort.

Je compte sur vous, citoyens. Au jour du danger comptez sur moi.

Lyon, le 16 octobre 1870.

Le Commissaire extraordinaire, préfet du Rhône,  
P. CHALLEMEL-LACOUR.

Hier-soir, les citoyens Barodet, Gailleton et Vallier, membres du conseil municipal, ont quitté Lyon se rendant à Tours porteurs du document suivant, délibéré en conseil:

Résolutions d'intérêt général soumises au Gouvernement provisoire de Tours par le Conseil Municipal de Lyon.

1° Epuration des cadres de l'armée et application immédiate du décret qui suspend les lois sur l'avancement hiérarchique dans l'armée;  
2° Approbation sans réserve du décret du Gouvernement qui rend passible d'un conseil de guerre tout chef de corps qui a été battu, a capitulé ou s'est laissé surprendre;

3° Responsabilité personnelle et effective des chefs de corps par l'organisation et l'instruction des troupes qui leur sont confiées;

4° Nomination immédiate de commissaires civils munis de pleins pouvoirs auprès des chefs de corps d'armée;

5° Responsabilité personnelle et effective des intendants militaires;

6° Nomination immédiate de commissaires civils munis de pleins pouvoirs auprès des intendants;

7° Droit de réquisition absolu par les commissaires civils auprès des armées et des intendants pour tout ce qui concerne la défense nationale;

8° Le remplacement militaire est absolument interdit;

9° Achèvement immédiat de l'armement dans toutes les communes. — Exécution de travaux de défense (tranchées, obstacles de toutes sortes) dans chaque commune, au besoin par voie de réquisition forcée;

10° Les maires et conseillers municipaux sont responsables de l'exécution de ces travaux

et les contrevenants seront traduits devant une cour martiale qui jugera souverainement; il en sera de même de quiconque entravera la défense;

11° Toute commune qui n'aura pas opposé à l'ennemi une résistance proportionnée à sa population et à ses ressources, subira une contribution de guerre au profit des départements dévastés, sans préjudice pour les individus. Les peines édictées par les lois militaires contre la désertion devant l'ennemi;

12° Seront passibles de la confiscation immédiate de leurs biens et des peines militaires tous les Français qui auraient quitté le territoire depuis la déclaration de guerre et ne retourneraient dans leurs foyers, sans délai, pour concourir à la défense nationale;

13° Révocation de tous les fonctionnaires ayant servi sous le régime impérial;

14° Nécessité de frapper d'une contribution de guerre les valeurs mobilières;

15° Toutes les lois antérieures qui entraveraient l'application des mesures précédentes sont provisoirement suspendues.

**AVIS AU PUBLIC**

Le public est prévenu qu'en vue de faciliter les transactions il sera émis, à partir du 17 octobre, des BONS DE UN FRANC et de CINQ FRANCS.

Ces bons seront admis dans les caisses publiques du département du Rhône, en l'acquit des contributions.

Ils sont garantis par le dépôt équivalent, fait à la banque de France, en numéraire ou en billets de banque.

Les personnes qui désireraient s'en procurer, n'auront qu'à se présenter, soit à la trésorerie générale, soit à la succursale de la banque de France de Lyon, soit à la recette des finances de Villefranche. Ils seront délivrés contre remise de billets de banque ou de numéraire.

Toute personne qui versera à la trésorerie générale ou à la banque de France, à Lyon, une somme de cinq cents francs en bons de un franc, ou de mille francs en bons de cinq francs, en recevra la contre-valeur en billets de banque ou en monnaie, aux choix du détenteur.  
Lyon, le 16 octobre 1870.

Le préfet du département du Rhône, commissaire extraordinaire du Gouvernement.  
P. CHALLEMEL-LACOUR.

**ARMÉE DES VOSGES**

COMITÉ CENTRAL ORGANISATEUR

Citoyens!

Le héros populaire des guerres d'Italie et d'Amérique, celui dont l'épée est acquise à la défense de toutes les nobles causes, Garibaldi, apporte à la République française le concours d'une longue expérience et le prestige d'un nom glorieux.

Garibaldi prend le commandement de l'armée des Vosges, c'est-à-dire d'une armée à former dans un pays envahi.

Sous ses ordres vont se rassembler les corps épars des volontaires et francs-tireurs, qui se lèvent, avec quelques bataillons de mobiles, le noyau de la nouvelle armée.

A sa voix, Italiens, Espagnols, Suisses, Américains, Polonais, volontaires républicains du monde entier, franchiront les frontières pour combattre sous les plis du drapeau français.

Nous sommes en mesure de pourvoir à toutes les nécessités qu'entraîne la formation d'une armée.

Nous faisons appel à toutes les Nations. Nous comptons sur tous les dévouements.

Puisse la victoire unir à jamais au nom de la France celui de Garibaldi!

Vive la République!

Lyon, le 16 octobre 1870.

Le Comité central organisateur,  
Andrieux, procureur de la République, président.

Ganguet, président du Comité de la guerre, vice-président.

Doucet, membre du Conseil municipal, secrétaire.

Bouchu, membre du Conseil municipal.  
Gailleton fils, président de l'administration des dons patriotiques.

Coppin, officier d'état-major.

Pasanisi, capitaine organisateur de la Légion garibaldienne à Lyon.

**COMMUNE DE LYON**

Le général, commandant la Garde nationale du Rhône, sait que beaucoup de citoyens, à Lyon, sont détenteurs de plusieurs armes, alors que nous n'en avons pas suffisamment pour armer la Garde nationale de la ville et à plus forte raison celle du département.

Garder ces armes est un crime, et celui qui persiste à ne pas vouloir les remettre doit être considéré comme traître à la Patrie.

Toutes les armes ainsi détenues devront être remises, dans les 48 heures, à l'Hôtel-de-Ville.

Quiconque n'obéira pas à cet ordre, sera puni suivant la rigueur des lois.

Lyon, le 16 octobre 1870.

Le général commandant la garde nationale du Rhône,  
ALEXANDRE.

**LA PRISE D'ORLÉANS**

Blois, 13 octobre.

Depuis l'investissement de Paris, tout le monde se doutait qu'Orléans serait attaqué; depuis ce que l'on a appelé les deux paniques orléanaises, tout le monde était convaincu que l'attaque sérieuse ne pouvait tarder.

On se rappelle, en effet, la retraite de nos troupes pendant la nuit du 26 au 27 septembre, et la polémique qui eut lieu à ce sujet entre le général de Polhès, commandant le département, et le préfet du Loiret, M. Pereira. M. Pereira voulait une défense énergique, et, dans ce fameux conseil de guerre dont il a été tant parlé, il engagea sa parole que la ville d'Orléans était prête à sacrifier deux faubourgs, si cela était nécessaire, pour avoir la gloire d'opposer une résistance à l'ennemi. Cette énergique déclaration avait causé dans la ville un accès d'enthousiasme dont je me rappelle avoir vu le dernier élan.

Depuis quelques jours tous les mouvements du général de la Motterouge, qui avait succédé à M. de Polhès, furent l'objet d'un espionnage constant. L'ennemi acquit bientôt la certitude qu'on préparait réellement à Orléans le premier acte des opérations de l'armée de la Loire. Ces préparatifs étaient longs; notre manque d'organisation intérieure, la désorganisation née de nos revers, notre pénurie de canons, le petit nombre de nos régiments d'artillerie, étaient autant d'obstacles dont il fallait triompher, et chacune des victoires de cette nature coûtait quelques jours de travail.

De jour en jour, nous étions arrivés au mardi dernier 11. Il ne restait plus à M. de la Motterouge qu'à recevoir son artillerie. Il l'attendait déjà depuis la veille, depuis l'avant-veille prétend-on.

Les Prussiens avaient peu à peu quitté le département, et le récent combat de Toury, en Eure-et-Loir, où nous avions eu l'avantage, avait amené l'évacuation à peu près complète de la Beauce.

C'est dans ces circonstances que mardi matin, l'ennemi parut tout à coup à Artenay. On sait le résultat de cette bataille, sans en connaître aucun des détails.

Il paraît certain, cependant, que l'effectif de notre artillerie ne s'était pas augmenté depuis quinze jours, m'affirme-t-on. Si ce fait est vrai, nous n'avons alors que 2 batteries de 4 dans le département. Les Prussiens amenaient eux quatre-vingt-deux canons. Ce chiffre est celui fourni par deux prisonniers, pris et interrogés séparément. Notre cavalerie, dit-on encore, eut beaucoup à souffrir dans cette journée de mardi.

Le combat d'Arthenay avait permis à l'armée prussienne de camper aux environs de Cercottes, aux confins de la forêt, à mi-chemin d'Artheuay et d'Orléans. C'est de là qu'ils partirent mercredi matin.

Pendant la nuit du 11 au 12, des renforts, dont je ne veux pas dire le chiffre, furent envoyés au général de la Motterouge, et son artillerie fut enfin expédiée. Les derniers convois arrivèrent à 8 heures du matin. L'action était recommencée depuis 7 heures, et le peu de troupes françaises restées en avant d'Orléans, se replièrent peu à peu sur la ville.

La situation était celle-ci:

La plus grande partie des troupes engagées la veille était réunie à Orléans; mais les troupes fraîches étaient agglomérées aux environs de la gare, dans le désordre qui suit l'arrivée, mais toute notre artillerie était ou dans les wagons ou disséminée sur la voie, les canons ici, les affûts là, sans qu'il fût possible d'apprécier au juste combien de temps il fallait pour organiser le départ. D'un autre côté, en supposant les pièces prêtes à partir, à quel endroit établirait-on les batteries, et faudrait-il les établir sous le feu de l'ennemi?

Il est bon de rappeler que la route de Paris se relie à Orléans par le faubourg de Bannier, qui, en se prolongeant, prend le nom des Aydes, et finit par arriver à une hauteur couronnée par un petit plateau distant de 5 kilomètres de la ville, appelé la Mont-Joie. Ce monticule domine Orléans. Dès le matin, il était occupé par les Prussiens, qui commençaient à y installer des obusiers et des pièces à longue portée.

M. de la Motterouge fut d'avis que livrer bataille dans ces conditions était risquer de laisser au mains de l'ennemi tout le matériel d'artillerie dont je viens de parler, et il décida qu'il n'essayerait pas un combat inégal; mais

qu'il se replierait sur la rive gauche de la Loire, sur la route dite de Toulouse qui conduit à Bourges. Il envoya trois mille cinq cents hommes pour arrêter l'ennemi et couvrir sa retraite, et il fit immédiatement commencer le transport des canons et le défilé des troupes. Cette retraite fut lente, réfléchie, calculée; rien ne fut abandonné à l'ennemi, et Orléans était complètement évacué à cinq heures, selon certains rapports, à sept heures et demie selon d'autres narrations. Cette différence de deux heures a une importance que le lecteur comprendra à la fin de ce récit.

Les Prussiens eurent-ils connaissance du mouvement de notre armée? On doit le croire, car, un peu avant midi, ils ouvrirent le feu contre la ville par des obus lancés de la Mont-Joie, et dont les premiers tombèrent sur l'église Saint-Paterne. Quatre hommes furent tués à cet endroit.

S'aperçut-on que le feu ne pouvait entraver la retraite de M. de la Motte-Rouge, ou les 3,500 hommes chargés de couvrir notre retraite se portèrent-ils en avant des Aydes et parvinrent-ils à empêcher le bombardement? C'est un point que je n'ai pu éclaircir. Le fait est qu'à peine commencé, ce bombardement cessa pour reprendre seulement à 5 heures du soir.

Mais sans qu'il soit besoin de savoir la position exacte occupée pendant le combat par ces 3,500 hommes, on peut affirmer que leur conduite fut admirable. Pendant dix heures, ils ont disputé pied à pied le faubourg Bannier, et ils ont arrêté l'armée prussienne qui, à 7 heures seulement, a pu passer sur leurs cadavres.

Les chiffres ont ici une horrible et glorieuse éloquence que ne peut remplacer aucune phrase.

Il y avait là: la légion étrangère, les zouaves pontificaux et un troisième corps dont je ne sais pas le nom et sur lequel je n'ai aucun détail.

Ils étaient 1,490 dans la légion étrangère: ils sont arrivés trente-quatre à Blois. Tous les officiers sont morts, à l'exception d'un capitaine et d'un lieutenant, encore sont-ils blessés l'un et l'autre.

Les zouaves pontificaux étaient 360; ils restent seize, et on me dit que tous leurs blessés ont combattu tant qu'ils ont eu un souffle de vie.

Cette résistance a été telle que, désespérant un instant de les vaincre, les Prussiens ont contourné la ville et sont entrés musique en tête, par les endroits non défendus. Il était sept heures également au même instant où tombaient dans le faubourg Bannier les derniers défenseurs d'Orléans. Ici deviendrait utile de savoir l'heure exacte à laquelle le général de la Motte-Rouge a eu opéré sa retraite, et il est évident que si l'évacuation d'Orléans était terminée à 5 heures, on a laissé massacrer inutilement pendant deux heures cette héroïque colonne.

Cette esquisse de la journée militaire si incomplète, si mal tracée, est la seule que, dans ma pénurie de renseignements, je puisse donner. J'arrive du suite aux quelques détails que j'ai pu me procurer, et je les écris tels que je les trouve sur mon carnet, sans essayer de les relier entre eux.

A six heures et demie les Ormes et les Barres étaient en feu.

Ce n'est pas la gare d'Orléans qui a été incendiée par les Prussiens, comme l'ont dit les dépêches, c'est la gare de bifurcation des Aubrais. Cette gare mettait en communication avec Paris, et reliaient entr'eux: Tours et Bordeaux, Tours et Nantes, Bourges. Sa conservation eût été d'une importance extrême, et c'est en la défendant que les zouaves pontificaux se sont fait hâcher avec une abnégation et un courage qu'on ne saurait trop admirer.

On prétend que le prince Albert n'était pas présent à l'attaque, et que c'est à 5 heures seulement que le général prussien lui aurait télégraphié sous les murs de Paris le résultat certain de la journée. Aussitôt le prince serait parti avec une machine et un seul wagon, accompagné seulement de deux aides de camp; il serait arrivé ainsi à quelques mètres de la gare sans être descendu de voiture. Le chemin d'Orléans à Paris aurait donc été rétabli dans toute son étendue par l'ennemi, qui se croit assez sûr des paysans pour pouvoir risquer un parcours de trente lieues au milieu de nos campagnes, sans avoir besoin de prendre la plus petite précaution.

Aussitôt après leur entrée dans la ville, les autorités militaires prussiennes convoquèrent devant elles le préfet, et le maire. M. Pereira me disait, il y a quelques jours, en me parlant de l'arrestation de son jeune sous-préfet, M. la Brière:

« Par la fermeté de sa conduite, il a mérité l'honneur d'être fait prisonnier par les Prussiens. »

L'énergie de M. Pereira lui valut pareil honneur, après dix minutes de conversation avec le général prussien, il fut immédiatement mis

en état d'arrestation, et un des officiers de l'état-major fut, séance tenante, nommé préfet du Loiret.

Il fut réclamé au maire une contribution de 8 à 10 millions. Le maire offrit 1,800,000 fr. qui furent comptés sur l'heure, mais acceptés seulement à titre de premier versement.

Un détail donnera une nouvelle idée de la défense tentée par la légion étrangère. Elle a brûlé pendant ce combat près de cent cinquante mille cartouches!

M. Arago, le nouveau commandant, a été tué vers cinq heures et demie, frappé d'une balle. Un de ses officiers se précipita pour le relever, et le traîna sur le trottoir. En vain il frappa à plusieurs maisons, pas une porte ne s'ouvrit; celles qui étaient entrebâillées se refermèrent; et pendant ce temps de nouvelles balles, de nouveaux éclats d'obus frappèrent une seconde fois le commandant et tuèrent l'officier qui cherchait à le sauver.

Je passe à la journée d'aujourd'hui. Ce matin, vers dix heures, des soldats prussiens enfonçaient à coups de crosses les boutiques de la rue Royale qui étaient fermées. L'autorité prussienne ne permit pas le deuil: la ville conquise hier doit avoir le même aspect que si rien ne s'était passé.

Je crois déjà avoir lu cela dans l'histoire de la Pologne.

Plusieurs personnes sont parties de Blois pour avoir des renseignements, et, plus heureuses que moi, elles ont pu se procurer une voiture. De ce nombre est M. le marquis de Talouhêt, qui est arrivé le plus près possible de l'ennemi, et qui a rencontré sur la rive gauche de la Loire, à la Ferté-Saint-Aubin, l'armée française en retraite. M. de Talouhêt témoigne la plus grande confiance dans le moral de notre armée; et la possibilité d'un retour offensif est, paraît-il, dans la pensée de tous ceux qui ont vu nos troupes.

On prétendait, du reste, ce soir, à Blois, que le combat avait recommencé à Orléans même. D'autres indications certaines ne me permettent pas de le croire.

Ainsi, à trois heures, une dépêche signalait l'installation à Beaugency de 50 uhlands.

A peu près à la même heure, la maisonnette d'exploitation du chemin de fer n° 115 fut tout à coup envahie par 4 uhlands, qui ont demandé aux ouvriers de leur donner des outils de terrassier. Il n'est pas besoin de dire que les hussards furent obéis. Ils descendirent de cheval, et en quelques minutes eurent détruit la voie. Evidemment cette destruction n'a pas eu lieu au hasard, et ce point avait été désigné à l'avance, car c'est le pont de Seris qui a été coupé, de sorte que le dommage ne serait pas possible à réparer immédiatement. A midi, un officier s'était présenté à la gare de Saint-Ay, et s'était fait indiquer le télégraphe, puis il avait brisé lui-même de sa lame et de la poignée de son sabre tous les appareils qui n'avaient pas été emportés. Une vieille carte restait pendue à un mur, il l'a fait emporter par son ordonnance.

Plus nous avançons dans la journée et plus les bruits se multiplient. On affirme qu'on se bat à Orléans depuis ce matin, on prétend qu'Orléans est évacué. Ce que je crois être la vérité, c'est que le prince Albert pourrait bien diviser son armée en trois corps, l'un gardant Orléans, l'autre allant vers Châteaudun, et le troisième vers Blois. (France.)

## UN MANIFESTE PRUSSIEN

Nous avons aujourd'hui le texte complet d'une des circulaires prussiennes, dont le télégraphe nous transmettait hier le sens.

Nous en avons fait ressortir le caractère odieux d'hypocrisie et de mensonge. Voici ce document:

Les conditions d'armistice communiquées à M. Jules Favre, et destinées à ouvrir la porte à une tentative pour le rétablissement de l'ordre en France ont été rejetées par lui et ses collègues. Ils se sont décidés à continuer une lutte qui, après tout ce qui s'est passé, doit être regardée comme sans espoir pour la France. Depuis le rejet de nos conditions, les quelques chances de victoire que la France pouvait avoir dans cette guerre désastreuse ont grandement diminué. Toul et Strasbourg ont tombés. Paris est étroitement investi, et les troupes allemandes ont pénétré jusqu'à la Loire. Les forces considérables occupées si longtemps par les deux forteresses prises, sont donc maintenant disponibles pour être employées dans une autre direction.

La France aura à supporter les conséquences de la résolution prise par ses gouvernants, de se lancer dans une guerre à outrance. Ses sacrifices s'accroîtront inutilement, et la destruction de son édifice social devient inévitable ou peu s'en faut.

Le commandant de l'armée allemande regrette son impuissance à empêcher ce résultat; mais il entrevoit clairement les conséquences de la résistance à laquelle se sont si follement déterminés les hommes qui gouvernent la France, et croit nécessaire d'appeler l'attention sur un point en particulier, — l'état de Paris.

Les deux engagements les plus importants qui ont eu lieu devant la capitale, — ceux du 19 et du 30 septembre, — dans lesquels la portion la plus efficace des forces de l'ennemi n'ont pas même réussi à refouler la ligne avancée des troupes d'investissement, autorisent à conclure que, un peu plus tôt ou un peu plus tard, Paris doit succomber.

Si le gouvernement provisoire diffère la capitulation jusqu'à ce que le manque de provisions le contraigne à se rendre, il devra s'en suivre de terribles conséquences.

L'absurde destruction des chemins de fer, des ponts et des canaux à une certaine distance autour de Paris n'a pas arrêté un seul instant la marche des armées allemandes. Toutes les communications par terre et par eau, nécessaires pour nous, ont été rétablies dans un très-bref délai. Mais nous avons rétabli seulement ce dont nous avons besoin pour les buts militaires que nous poursuivons. Dans le cas auquel il vient d'être fait allusion, le commandant allemand se trouvera dans l'impossibilité absolue d'approvisionner, même pour un seul jour, une population de plus de deux millions d'habitants. Les environs de Paris, à une distance de plusieurs marches, ne seront pas non plus en état de fournir les moyens de secourir les Parisiens, tout ce qui s'y trouve étant impérieusement exigé par les troupes. Nous ne pourrions pas davantage éloigner une partie de la population, attendu que nous n'avons pas de moyens de transport suffisants.

La conséquence inévitable sera que des centaines de milliers d'individus devront mourir de faim.

Les hommes qui gouvernent la France ne peuvent pas ne pas voir ce résultat aussi clairement que nous.

Nous ne pouvons que poursuivre jusqu'au bout la lutte à laquelle on nous a contraints; mais ceux qui auront préparé de telles conséquences en seront responsables.

D'après une correspondance prussienne, adressée au journal les Droits de l'homme, les troupes allemandes devant Metz seraient abimées par les maladies, suite des privations qu'elles endurent et de leur séjour prolongé sur des terrains détremés par les pluies.

C'est avec les plus grandes difficultés que les soldats prussiens parviennent à se nourrir, et ils en sont réduits à manger des pommes de terre crues.

Tous les soirs des bandes de soldats affluent devant les tentes du quartier-général, en faisant entendre les cris de: *La paix! La paix!*

## LES FRANÇAIS PRISONNIERS

(Voir le numéro d'hier.)

### COLOGNE

Liste des officiers d'artillerie internés à Cologne:

2e régiment, MM. Kramer, Carré, Panerscorse, Kornprobst, Pichot, Rouzy, capitaines; Grosset, Nicolet, Aglau, Lhuillier, Tastu, Nass, Verle, Mathieu, Boileau, Guérin, lieutenants; Juge, vétérinaire; 6e id., Desmazières, de Lafond, Wattigny, Gastine, Lanaud, capitaines; Karlskind, Deit, Degorge, Daujoud, de Lalubie, lieutenants; 10e id., Grenot, Péliissier, Girardin, capitaines; Pinet, Létang, Joachim, Cave, Deimer, Mouroult, lieutenants; 12 id., Dolet, lieutenant; 13e id., Cagnant, lieutenant; 14e id., de Richter, de Bostel, lieutenants; 20e id., Nicalas, capitaine.

### SCHWERIN

62e de ligne, M. Geny, sous-lieutenant; 65e id., MM. Ageron, lieutenant; Bareille, Hyman, Lancieu, Lassime, sous-lieutenants; 70e id., M. Polère, sous-lieutenant; 91e id., M. Tournay, sous-lieutenant. 1er hussards, M. d'Assailly, sous-lieutenant. 10e dragons, M. Gaule, sous-lieutenant. 5e cuirassiers, M. Mathieu, sous-lieutenant. Commissariat de la marine, MM. Bonfils de..., Rassicot, Delacrause, Triocourt.

### DIVERSES RÉSIDENCES.

Liste des officiers de la garnison de Toul, transférés comme prisonniers de guerre en Allemagne (communiquée par M. le ministre de France en Belgique le 8 octobre 1870.)

MM. Huck, commandant de la place, à Munster. Normand, major du 4e cuirassiers id. Petit, chef d'escadron d'artillerie id. Rouquier, capitaine au 63e, à Minden. Prévost, id. id. Verrot, id. id. Roger, capitaine au 4e cuirass, à Munster. Rouillies, id. id. D'Archambault, lieutenant en non-activité, ayant repris du service au 63e, à Minden. Morel, lieutenant au 63e id.

MM. Bulhol, lieutenant au 3e cuirassiers id. Libaud, lieutenant au 4e cuirassiers, à Munster. Lallégand, s.-lieutenant au 4e cuirass., à Minden. Faure, id. id. Frey, s.-lieutenant au 63e cuirass., id. Karth, id. id. Rebrassier, id. Ambulance de Rémilly. Huebes, sous-intendant de 1re classe, Lazaret de Minden.

## AVIS AUX FAMILLES

Les journaux allemands publient la note suivante sur laquelle nous appelons l'attention des familles des Français prisonniers en Allemagne.

Dans les forteresses et hôpitaux d'Allemagne se trouvent environ 150,000 prisonniers français qui ont dû quitter leur pays sans avoir pu faire connaître à leur famille leur nouvelle résidence. Les relations ont été jusqu'ici rendues difficiles, d'un côté, par l'interruption des communications, et d'un autre, par la dispersion des prisonniers. C'est ainsi qu'un grand nombre de lettres, envois d'argent, paquets, adressés, sans autre désignation de lieux, aux différents comités de secours sont restés dans les bureaux de poste.

Le ministère royal de la guerre a cherché à remédier à cet inconvénient, et a publié l'ordonnance suivante:

« Il sera établi, pendant toute la durée de la guerre avec la France, un bureau spécial chargé de donner des renseignements sur la résidence des officiers prisonniers de guerre. Les demandes devront être adressées directement dans cette forme:

« Bureau de renseignements pour officiers français prisonniers de guerre au ministère de la guerre à Berlin. » Il sera répondu verbalement à toutes les questions, tous les jours de 9 à 3 heures.

Les officiers et les soldats sont internés dans les forteresses dont les noms suivent: Königsberg, Graudenz, Thorn, Dantzig, Stettin, Custrin, Spandau, Magdebourg, Wittenberg, Torgau, Erfurt, Glogau, Posen, Cosel, Glatz, Neisse, Minden, Coblenz, Cologne et Mayence.

De plus, des officiers ont été transférés dans les différentes villes dont les noms suivent: Wiesbaden, Neuwied, Dietz, Bonn, Halberstadt, Aschertleben, Mersebourg, Lambert, Brandebourg, Francfort sur l'Oder, Schwedt, Pasewalt, Coslin, Stendal, Perlgberg, Rathenon et Breslau.

Le ministre de la guerre met à la disposition du comité central des associations allemandes pour les soins à donner aux blessés en campagne et qui siège à Berlin, sous les tilleuls, n° 74, la liste des soldats prisonniers de guerre, pour le mettre à même de donner des renseignements sur leur compte.

En conséquence, les lettres, envois d'argent, et paquets doivent être adressés, pour officiers, au bureau du ministère de la guerre, et pour les soldats, au comité central. Pour compléter ces informations, il faut ajouter que bon nombre de villes et de forteresses du sud renferment des prisonniers de guerre.

Pour tous les articles non signés: ENVRARD.

Imprimerie P. Mougin-Rusand, rue Stella, 3.

Feuilleton du 18 Octobre 1870

## LA ANNUNCIACION

### AVENTURE DE MER

(Suite et fin)

Les matelots hésitèrent. Des souvenirs de superstition s'étaient emparés de leur esprit. Un vieux maître d'équipage grommela d'une manière presque inintelligible quelques mots où je distinguai le nom du *Volligeur hollandais*.

— Est-ce que vous vous f... de moi, tas de badernos, dit le commandant; ne savez-vous peut-être point, tout aussi bien que moi, n'est-ce pas, que le *Volligeur hollandais* ne navigue que dans les parages du cap de Bonne-Espérance.

— C'est vrai ça, dirent tous les hommes de l'équipage. Et allons donc, l'embarcation à la mer, et plus vite que ça.

Je demandai à faire partie de l'expédition, et je descendis dans le canot. Nos hommes nagèrent vigoureusement vers

le bâtiment inconnu, et, cinq minutes après, nous passions sous la poupe pour savoir son nom.

On y voyait écrit en grandes lettres blanches: LA ANNUNCIACION.

Nous entrâmes, armés jusqu'aux dents, par les sabors de la chambre; tout était brisée, et en désordre. Les tiroirs forcés et ouverts, et quelques pièces d'or qui avaient roulé dans les coins nous firent penser que le navire avait été pillé; un grand pavillon bleu, jaune et rouge, et des chaînes qui se trouvaient là, nous firent de plus supposer que nous avions affaire à une négrier colombien.

Dans tout le navire régnait le même désordre; nous visitâmes la cale et les ponts avant de monter en haut. Les poudres, les vivres, les armes, tout était noyé dans la cale, et pas un être vivant ne s'offrait à notre vue. Cependant, nous entendions sur nos têtes un bruit confus et singulier. Les panneaux étaient ouverts; nous montâmes le pistolet dans une main et le sabre dans l'autre; mais sitôt que nous mimés le pied sur le pont, une odeur infecte nous suffoqua et le spectacle le plus hideux frappa nos regards.

Environ quatre-vingts malheureux étaient étendus, cloués au pont par les pieds et les mains; leurs cadavres, d'une maigreur effrayante et dans un état complet de putréfaction, étaient déjà dévorés par une multitude innombrable de vers et de gros rats dont les cris et les trépignements formaient ce murmure étrange que nous entendions d'en bas.

Nous étions saisis d'horreur, et nous ne savions qui accuser de cette épouvantable cruauté, lorsqu'un matelot, resté en bas, remonta, tenant une bouteille qu'il avait trouvée dans un des tiroirs de la chambre. Nous en retirâmes un papier écrit en anglais et dont voici le contenu:

« Le 27 décembre 1812, dans les parages de *Puerto Mayor de las Esmargas*, le capitaine W...z, commandant la frégate de S. M. B. *Hamlet*, rencontra le négrier la *Annunciacion*. Conformément aux lois anglaises sur la traite des nègres, le commandant du *Hamlet* donna ordre de pendre tout l'équipage qui était dans un état complet d'ivresse. Mais, ayant trouvé dans la cale de la *Annunciacion* les cadavres de deux

« Anglais qu'on n'avait pas eu le temps de jeter à la mer, et des marchandises pillées sur un bâtiment de cette nation, le commandant du *Hamlet* a usé de représailles. Il a fait clouer l'équipage sur son pont et l'a livré aux vents, toutes ses voiles dehors.

« En mer, le 27 décembre 1812.

« Le capitaine commandant la frégate de S. M. B. *Hamlet*, « W...z. »

Les malheureux avaient ainsi été jouet des vents et de la tempête, qui, par un singulier hasard, leur avaient fait passer le détroit de Gibraltar.

Par ordre de notre commandant, les cadavres furent décloqués et ensevelis dans de vieilles voiles. Le capitaine fut cloué dans son pavillon colombien, et, au soleil couchant, tous furent lancés à la mer au bruit du canon.

On mit le feu à la *Annunciacion*, qui brûla toute la nuit; au point du jour, elle s'abîma dans les flots.

Quelques jours après, le brick le *Cuirassier* entra dans le port de Smyrne.

A. PATERST.